

Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	reference	dateDecis
AC2	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	GORGES D'OMBLEZE ET CASCADE DE LA DRUISE	Arrêté ministériel	inconnu	19911128
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection de la source de la Garde.	Arrêté préfectoral	3658	19921030
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de FRACHET	Arrêté préfectoral	6132	19981113
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de LA GOURDE	Arrêté préfectoral	6133	19981113

# Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

## Commune de OMBLEZE

### Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET DE LA DRÔME  
Direction Départementale des Territoires


Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Plan édité le 26-01-2023

Echelle: 1:15000

### Légende

- AC2: Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collecter humaine - protection immédiate
- AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collecter humaine - protection rapprochée



Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publique associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude. Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>